

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 AVRIL 2018

Date de la convocation :

9 avril 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAUT, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme DEGAS, M. LARDEUX

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

D2018-9 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2018 des impôts directs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, **DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION**, à savoir :

- Taux de Taxe d'habitation.....22.17 %
- Taux de Taxe Foncière (bâti).....36.77 %
- Taux de Taxe foncière (non bâti).....47.31 %

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 16 avril 2018
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180412-2018-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 17/04/2018